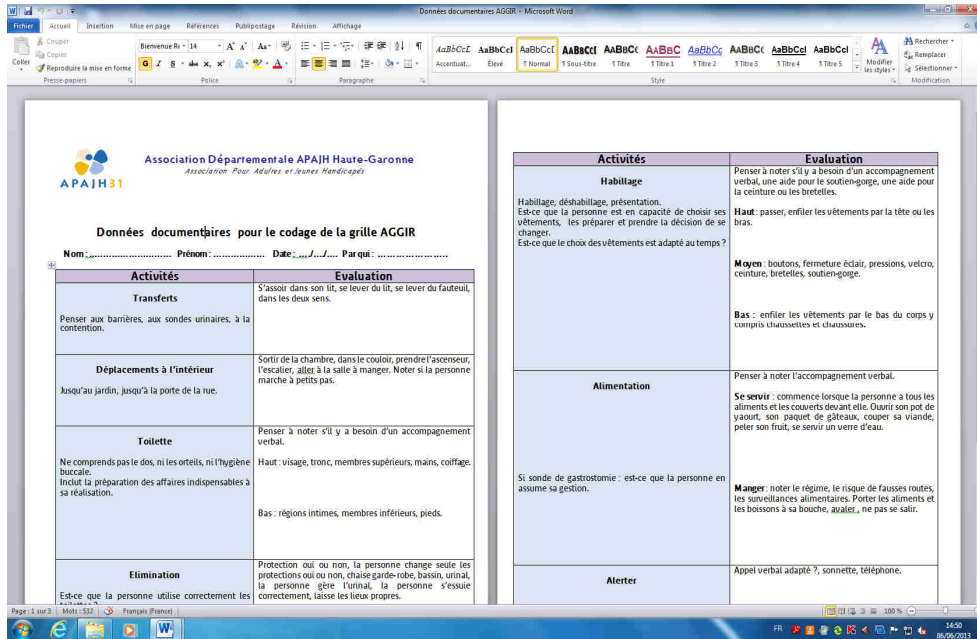
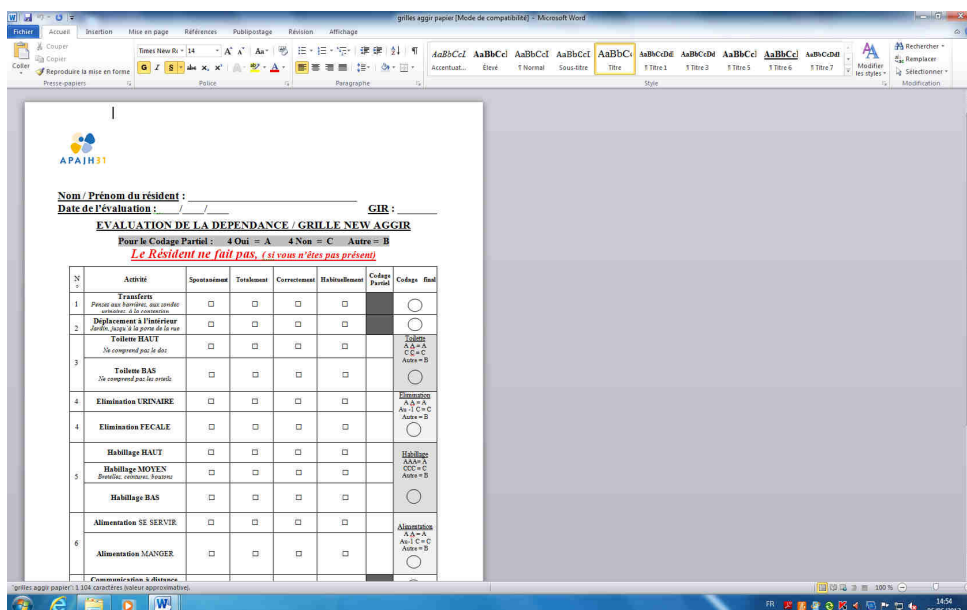


## A l'entrée des résidents

Quinze jours après l'entrée d'un résident, l'IDEC trace les différents éléments de recueil de données dans l'outil d'évaluation de la dépendance : Données documentaires pour le codage de la grille AGGIR « PR-AGG-FT-02 » en collaboration avec l'équipe AS/AMP.



Lorsque la fiche est finalisée, l'IDEC et le médecin coordonnateur réalise l'évaluation de la dépendance « PR-AGG-FT-03 » à partir des données relevées soit environ après trois semaines de présence.



La fiche est transmise à l'assistante de direction qui en assure la saisie dans Galaad et la transmet au conseil général.

L'assistante de direction met à jour la liste récapitulative des GIRS des résidents par ordre alphabétique au fur et à mesure des modifications. Elle édite la liste après chaque modification et en remet un exemplaire à la directrice et au médecin coordonnateur avec une évaluation du dernier GMP.

### Au retour d'hospitalisation

Quinze jours après un retour d'hospitalisation, le GIR du résident concerné est de nouveau évalué selon la même procédure.

### En cas d'aggravation clinique importante

Le GIR du résident doit être réalisé suivant la même procédure au fur et à mesure des constatations cliniques.

*Page 2/2*

<p><u>Nom :</u> <u>Fonction :</u>  <u>Visa :</u></p>	<p><u>Rédacteur</u> Dr PINGANAUD, Médecin Co.</p>	<p><u>Validation</u> Sylvie LACOSTE, Directrice</p>	<p><u>Conformité à la gestion qualité</u> Audrey TINNES, Chargée Qualité</p>
--	---	---	--